



Procès-verbal – Assemblée générale annuelle
En visio-conférence (MS Teams)
30 octobre 2025

Présents :

Les membres Associations Régionales

Chaudière-Appalaches – Guillaume Lapointe

Est-du-Québec – Antoine Morissette (procuration de Dominique Richard)

Estrie – François Lachance

Laurentides – Martin Laperrière

Outaouais – Kimberly Hogan (et membre du Conseil d'administration)

Québec – Marie-André Simard

Saglac – Jean-François Rochon

Le personnel de Fédération

Daphné Asselin – Responsable des communications et du service aux partenaires

Jean-François Belisle – Directeur haute-performance

Jocelyn Huot – Directeur général

Yanique Verne – Responsable du service aux membres

Sunny Verreault - Responsable du développement régional

Marie-Linda Nicolas Laguerre - Responsable des services comptables

Invité

Francis Nadeau CPA auditeur (PLN s.e.n.c.r.l.)

Le Conseil d'administration

Daniel Boivin - indépendant

Benoit Byette – issu de l'Estrie

Annie Deschenes – issue de Québec

Kimberly Hogan – issue de l'Outaouais

Elizabeth Kurth – trésorière et indépendante

Kabir Ladak – issu de la SEMAC

Anne-Marie Lefrancois – secrétaire et indépendante

Philippe Marchessault – issu des Laurentides

Marianne Plamondon – présidente et indépendante

19h45 – Ouverture de l'assemblée.

Le mot de bienvenue a été adressé lors de l'assemblée générale extraordinaire qui précédait.

Présentation de la présidente d'assemblée, Mme. Kimberly Hogan et constatation du quorum.

Vérification de la conformité de l'avis de convocation

L'article 3.1 des Règlements généraux prévoit un avis de convocation transmis au moins 30 jours avant l'AGA. L'avis ayant été envoyé le 8 octobre, le délai n'a pas été respecté. Considérant la présence de l'ensemble des représentants des associations régionales et l'absence de demande de report, il est convenu que les membres renoncent au délai de 30 jours et que l'assemblée puisse se tenir comme prévu.

Il est dûment proposé et appuyé d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale. **Adopté à l'unanimité.**

Adoption du procès-verbal de l'AGA 2024

Le procès-verbal a été partagé aux membres. La secrétaire mentionne que les notes de bas de page seront modifiées dans la version approuvée.

Il est dûment proposé et appuyé d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée générale 2024 avec les modifications proposées. **Adopté à l'unanimité.**



Présentation des états financiers vérifiés et du rapport de l'auditeur indépendant

M. Francis Nadeau, CPA auditeur, présente les états financiers vérifiés par la firme PNL, tels que soumis au Conseil d'administration de Ski Québec Alpin.

Il passe en revue l'ensemble des états financiers et indique qu'aucune anomalie significative n'a été relevée dans les livres de la Fédération.

Nomination de l'auditeur indépendant

Conformément à l'article 8.2 des Règlements généraux, qui prévoit le changement d'auditeur indépendant tous les cinq ans, et malgré la disposition transitoire du chapitre 8.3, il est proposé de nommer Mme Rachel Gariépy, CPA, de la firme PNL, à titre d'auditrice.

Il est dûment proposé et appuyé d'approuver la nomination de Mme Rachel Gariépy, CPA, auditrice indépendante pour l'année 2025-2026. **Adopté à l'unanimité.**

Présentation du rapport annuel 2024-2025

La direction générale présente l'évolution des résultats en lien avec le plan stratégique 2021-2025 ainsi que les différentes sections du rapport annuel. La majorité des objectifs du plan ont été atteints. Le plan stratégique a été présenté lors du congrès d'octobre 2025 et sera partagé prochainement.

La responsable des communications et du service aux partenaires présente les principaux canaux de communication avec les membres et leur évolution par rapport à l'an dernier. Elle mentionne également la fin de l'entente avec Audi, prévue en décembre 2025.

Le directeur haute performance dresse un bilan des équipes du Québec.

La responsable du développement régional présente un survol des activités de formation et de perfectionnement, tant pour les athlètes que pour les entraîneurs et les officiels.

La direction générale présente un bilan de l'assiduité des membres du Conseil d'administration.

Présentation des modifications aux *Règlements provinciaux de compétitions* (ancien chapitre 4)

Les modifications aux Règlements provinciaux de compétitions ont été partagées aux membres. Le directeur haute performance précise que l'objectif est d'uniformiser et de consolider les règlements, en évitant les duplications, afin de les rendre plus faciles à utiliser.

Texte de modification aux Règlements généraux

Les propositions de modifications aux Règlements généraux ont préalablement été partagées aux membres. Les changements portent principalement sur la composition des sous-comités sportifs, article 7.6. Ces modifications ont été adoptées par les membres du Conseil d'administration lors de la rencontre du 23 septembre 2025.

Il est dûment proposé et appuyé de ratifier les modifications proposées aux Règlements généraux. **Adopté à l'unanimité.**



Élections des administrateurs

La présidente d'assemblée a présenté le rapport du comité de mise en candidatures. Cinq candidats admissibles ont été présentés pour trois postes d'administrateurs indépendants vacants. Le comité a formulé une recommandation pour les trois postes reposant sur les critères de sélection établis, soit la disponibilité des candidats, la complémentarité de leur profil et leur compatibilité avec la composition actuelle du conseil. Le comité recommandait Martin LaRichelière, Anna Tyniec et Claude Savard.

Conformément aux règlements, un vote secret des « membres associations régionales » présents a été effectué par courriel. Une erreur de bonne foi s'est malheureusement glissée lors de la comptabilisation initiale et de la présentation des résultats lors de l'AGA. Une vérification a donc été réalisée concernant la présence des membres votants ainsi que sur la validité du décompte des votes.

En vertu de l'article 3.7 des Règlements généraux le vote prépondérant de la présidente a été exercé. À la suite du recomptage, sont élus:

- Martin LaRichelière
- Anna Tyniec
- Claude Savard

L'éligibilité des candidats issus des régions a été confirmée. Les candidats sont les suivants:

- Benoît Byette – issu de la région de l'Estrie
- Annie Deschênes – issue de la région de Québec
- Kabir Ladak – issu des régions de la SEMAC

En vertu de l'article 4.10.3 des Règlements généraux, puisque le nombre de candidats éligibles correspond au nombre de postes à combler au sein du Conseil, les candidats sont élus **par acclamation**.

La présidente du conseil remercie les administrateurs sortants (Antoine Michaud et Carolyn Picard) pour leur contribution. La direction générale et le Conseil d'administration remercient la présidente sortante pour toutes ses années à SQA et sa contribution.

Varia

Le représentant des Laurentides mentionne la difficulté grandissante d'obtenir des plateaux pour les compétitions. Afin de faciliter les discussions avec les stations, il précise que sa zone s'efforce de conclure des ententes de course d'une durée de trois ans avec celles-ci, afin d'assurer une meilleure prévisibilité pour tous.

Fin de l'assemblée

21h10 : Il est dûment proposé et appuyé de clore l'assemblée générale.